



CH-3003 Bern, BAZG, DBGL/LSVA

A-Post Plus

Aux propriétaires
de véhicules

Berne, le 13 novembre 2025

RPLP changement obligatoire avant le 31 décembre 2025 : dernier rappel

Mesdames, Messieurs.

Nous avons constaté qu'un ou plusieurs de vos véhicules ne sont pas encore passé à la RPLP III.

Par la présente lettre, nous vous rappelons une dernière fois la date limite du 31 décembre 2025. Tous les véhicules à moteur soumis à la RPLP doivent être équipés d'ici là. **Aucune prolongation de délai n'est envisageable.**

Important : passé ce délai, et sans autre rappel, nous chargerons l'autorité cantonale d'immatriculation de retirer les plaques de contrôle et percevrons la RPLP par appréciation.

Afin d'éviter ces conséquences indésirables :

1. Enregistrez-vous en tant que partenaire commercial de l'OFDF sur l'ePortal : www.rplp.ch > Enregistrement dans l'ePortal de la Confédération.
2. Choisissez un prestataire RPLP III : www.bazg.admin.ch/rplpprestataires

Vous êtes libres de choisir entre NATRAS SA (prestataire de base qui met gratuitement à votre disposition un système de saisie automatisé) et un autre prestataire NETS ou SET agréé pour la saisie du kilométrage de vos véhicules.

Afin que les prestataires puissent livrer les systèmes d'enregistrement avant la fin de l'année, vous devez les commander au plus tard jusqu'à la mi-décembre 2025. Dans votre propre intérêt, n'attendez pas le dernier moment !

Si vous êtes déjà inscrits sur l'ePortal de l'OFDF, et qu'entre-temps vos véhicules ont été équipés du nouveau système RPLP, veuillez ne pas tenir compte du présent courrier.

Merci de votre collaboration.

Cordiales salutations



Martin Michel
Chef Redevances sur la circulation